ACT NOTAIRE

Accompagner, Conseiller, Transcrire

Office notarial de
COUSANCE

13 Rue Louis Lautrey
39190 COUSANCE

Tél : 03.84.85.90.58
office.cousance@actez.notaires.fr

Office notarial de
CUISEAUX

44 Rue Saint Thomas
71480 CUISEAUX

Tél : 03.85.72.70.37
office.cuiseaux@actez.notaires.fr

Bureau annexe

7 Place Paul Guimet
71480 VARENNES SAINT SAUVEUR

Négociation immobilière

Tél : 06.79.90.23.64
negociation@actez.notaires.fr

Ouvert
du lundi au vendredi
Samedi matin sur rendez-vous

TARIFS DES PRESTATIONS

NEGOCIATION IMMOBILIERE

Prix de vente inférieur à 50 000 € : 4 000 € TTC

Prix de vente compris entre 50 001 € et 70 000 € : 5 000 € TTC

Prix de vente compris entre 70 001 € et 100 000 € : 6 000 € TTC

Prix de vente compris entre 100 001 € et 130 000 € : 7 000 € TTC

Prix de vente compris entre 130 001 € et 160 000 € : 8 000 € TTC

Prix de vente supérieur à 160 001 € : 5%

Un mandat de négociation, précisant les conditions de la mise en vente ainsi que le tarif applicable, sera préalablement établi.

MISE EN LOCATION

UN mois de loyer dans la limite de 8,00€ TTC/m² habitable

Un mandat de mise en location, précisant le contour de la mission ainsi que le tarif applicable, sera établi préalablement.

ETAT DE LIEUX

6,00€/m² habitable à charge de moitié entre propriétaire et locataire

GESTION LOCATIVE

6,00% TTC/mois sur les loyers encaissés

Un mandat de gérance, précisant le contour de la mission ainsi que le tarif applicable, sera établi préalablement.

CONSTITUTION DE SOCIETE

Rédaction de statuts 800,00€ TTC (en ce non compris les débours : greffe, insertion journal d'annonces légales, …)

Une lettre de mission, précisant la mission confiée au notaire, ainsi qu'une convention d'honoraire ventilant les honoraires, les débours et les droits dus au Trésor sera établie.

PROCURATION

36,00€ TTC par procuration

AVANT-CONTRAT

360,00 € TTC à la charge de l'ACQUEREUR

CONSEILS ET PRESTATIONS NON TARIFIEES PAR AILLEURS:

Une lettre de mission, détaillant les prestations fournies, ainsi qu'une convention d'honoraire seront établies, conformément à l'article L 444-1 du Code de Commerce.